



Réf. Farde e-Assemblées : 2576855

N° OJ : 5

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

Objet : Asbl Fonds Erasme.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'Asbl Fonds Erasme demande un subside de 5.000,00 EUR pour Diner gala du 23/05/2024 en honneur de nos jeunes et talentueux chercheurs;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 5.000,00 EUR est octroyé au profit de l'Asbl Fonds Erasme.
(Sous réserve de l'octroi du subside par le Conseil communal et de son approbation par la tutelle).

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :